

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### L'HEURE CONSACRÉE AUX MESURES D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, les députés savent qu'une invitation a été lancée pour une cérémonie à 6 heures ce soir, à l'occasion du dévoilement d'un portrait du très honorable Lester B. Pearson. J'ai eu certaines consultations et j'espère qu'il y aura consentement général à ce que la Chambre adopte en l'occurrence un ordre visant à supprimer pour ce soir l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire, sous réserve que toutes les motions conserveront leur rang et qu'une journée ne sera pas perdue pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

[Français]

## LA TÉLÉDIFFUSION

### DÉCLARATION SUR LA RADIODIFFUSION ÉDUCATIVE

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, lundi dernier, en réponse à une interpellation du député de Selkirk (M. Schreyer), j'ai dit que j'espérais être en mesure de faire une déclaration sur la radiodiffusion éducative, cette semaine, et si la Chambre y consent, j'aimerais la faire maintenant, après m'être excusé d'avoir fait parvenir des copies de cette déclaration, de façon un peu tardive, aux chefs des partis de l'opposition, à cause d'un malentendu.

[Traduction]

Étant donné l'importance que les gouvernements provinciaux attachent à l'établissement d'installations de radiodiffusion éducative, j'aimerais informer la Chambre que le gouvernement compte présenter, aussitôt que possible au cours de la présente session, une mesure législative en vue de créer à cette fin un Office canadien de la radiodiffusion éducative.

Un groupe d'étude sera formé immédiatement, qui comprendra des représentants du Bureau du Conseil privé, du Conseil de la radio-télévision canadienne, du ministère des Postes (qui comprend maintenant le noyau du futur ministère des Communications), du Secrétariat d'État, et d'autres, pour conseiller le gouvernement sur d'importants aspects de ce problème, y compris les détails de l'avant-projet de loi et le mode de financement du nouvel Office. Le groupe d'étude se renseignera sur les besoins et les priorités des gou-

[L'hon. M. Stanfield.]

vernements provinciaux en matière d'installations et il effectuera la recherche et la planification propres à assurer l'aménagement le plus logique de ces installations dans le cadre du réseau national de radiodiffusion et des autres réseaux de communication, compte tenu en particulier de l'évolution rapide de la technologie. On sollicitera, au besoin, les avis techniques de la Société Radio-Canada.

Jusqu'à l'adoption de la nouvelle loi, le groupe étudiera et recommandera des moyens concrets de satisfaire aux exigences les plus pressantes des provinces. A ce sujet, le gouvernement serait disposé, au besoin, à donner une instruction officielle à la Société Radio-Canada, aux termes du paragraphe 2 de l'article 39 de la loi sur la radiodiffusion, en vue de fournir à titre provisoire les installations de radiodiffusion éducative qui sont requises d'urgence. Ces installations seraient remises au nouvel Office après sa création.

[Français]

On notera, monsieur l'Orateur, que ces décisions sont conformes au partage actuel des pouvoirs stipulés par la constitution, à savoir que les provinces ont toute autorité en matière d'éducation, cependant que les systèmes de communication, y compris la radiodiffusion, sont de la compétence du gouvernement fédéral.

On envisage que le Conseil de la radio-télévision canadienne émettra à l'agence que nous créerons les permis de radiodiffusion qui devront servir à la diffusion des émissions approuvées par les provinces. Cet arrangement permettra aux provinces de garder leur responsabilité fondamentale en ce qui a trait à la préparation et à la réalisation des émissions. Étant donné, par ailleurs, que la transmission de ces émissions reste la responsabilité du gouvernement fédéral, on n'aura pas besoin de modifier la politique fédérale de longue date, qui consiste à ne pas émettre, en faveur des provinces ou de leurs agents, des permis de radiodiffusion.

[Traduction]

L'une des tâches principales du groupe d'étude qui sera établi pour aider à la mise en œuvre du nouveau programme, sera de poursuivre les entretiens déjà entamés avec les provinces afin d'en venir à une entente sur les détails, notamment le montant et la date de versement de la contribution financière du gouvernement fédéral, celle-ci se limitant aux seules responsabilités qui incombent à ce dernier en vertu de l'arrangement projeté.

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, cette question est